

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 27 avril 2016 fixant la liste des candidates et candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2016

Le garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 09 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 fixant la liste des candidates et candidats admis à participer au concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2016

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant la composition du jury du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 fixant par spécialité la durée de l'épreuve orale d'admission pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2016 ;

Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 26 avril 2016.

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire les candidates et candidats suivants :

Spécialités liées au métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à l'entretien multitechnique :

DISP	Dossier	Civilité	Nom	Prénom
LYON	100386	Monsieur	AUGUSTE	Florian
DIJON	100020	Monsieur	BARRAULT	Ludovic
BORDEAUX	100288	Monsieur	BELKACEM	Malik
DIJON	100049	Monsieur	BENARD	Sébastien
OUTRE-MER	100227	Monsieur	BOMINTHE	Guillaume
BORDEAUX	100377	Monsieur	BONTANT	Gérard
RENNES	100140	Monsieur	BOZEC	Jacques
MARSEILLE	100273	Monsieur	BURLE	Franc
DIJON	100085	Monsieur	COURALEAU	Jérémy
PARIS	100366	Monsieur	DAKEY	Komi
BORDEAUX	100409	Monsieur	DEPOUX	David
MARSEILLE	100304	Monsieur	DI PRIMA	Salvatore
DIJON	100391	Monsieur	DIMANA	Blaise
STRASBOURG	100355	Monsieur	DORSO	Hervé
MARSEILLE	100245	Monsieur	FERNANDES LIMA	David
LILLE	100328	Monsieur	FERREIRA CRUZ	Pascal
RENNES	100040	Monsieur	GUILLOU	Rémi
PARIS	100414	Monsieur	HOARAU	Ludovic
MARSEILLE	100295	Monsieur	KEUSSEYAN	Julien
OUTRE-MER	100058	Monsieur	LEFEBVRE	Franky
LILLE	100113	Monsieur	LENOIR	David
RENNES	100198	Monsieur	MICHEL	Frederic
DIJON	100121	Monsieur	RESTOUT	Didier
DIJON	100356	Monsieur	ROULLET	Mathieu
MARSEILLE	100032	Monsieur	SAID	Hassani
TOULOUSE	100053	Monsieur	TELLIER	Alain
OUTRE-MER	100133	Monsieur	TREBEL	Christian
TOULOUSE	100249	Monsieur	VILA LAGUERRE	Rene
MARSEILLE	100260	Monsieur	YAHY	Abedsalam

Spécialités liées à la restauration collective :

DISP	Dossier	Civilité	Nom	Nom de naissance	Prénom
OUTRE-MER	100175	Monsieur	ADAMS		Brice
PARIS	100214	Madame	ALEGRE	BATIONO	Zita
OUTRE-MER	100009	Monsieur	CLAIN		Jean Louis
OUTRE-MER	100210	Madame	DIJON		Sandrine
BORDEAUX	100062	Monsieur	DULIN		Jean Luc
STRASBOURG	100389	Madame	DUMAS		Julie
BORDEAUX	100055	Monsieur	HELIAN		Jean-Claude
STRASBOURG	100023	Monsieur	PERIANIN		William
OUTRE-MER	100424	Madame	PIRITUA MATEAU	TERIIPAIA	Merehau
OUTRE-MER	100044	Monsieur	PITO		Hendry
BORDEAUX	100047	Monsieur	ROSANAQUE		Bernard
BORDEAUX	100026	Monsieur	ROUGIER		Stephane
BORDEAUX	100338	Monsieur	ROUSSEAU		Jean-Marie
OUTRE-MER	100426	Madame	TERITAHU		Raita
DIJON	100038	Madame	TOLLEMER		Maud

Spécialités liées à l'informatique :

DISP	Dossier	Civilité	Nom	Prénom
MARSEILLE	100297	Monsieur	ARNOUX	Dominique
TOULOUSE	100181	Madame	BALLESTER	Remy
TOULOUSE	100176	Monsieur	BELIERES	Julien
PARIS	100057	Monsieur	BOUILLARD	Franck
RENNES	100003	Monsieur	COUVERT	Marc
BORDEAUX	100073	Monsieur	DERRER	Miloud
STRASBOURG	100418	Monsieur	DOSSMANN	Mathieu
TOULOUSE	100152	Monsieur	GLEYES	Adrien
PARIS	100359	Monsieur	HADDADI	Hamza
TOULOUSE	100079	Monsieur	JACQUEMIN	Thomas
STRASBOURG	100348	Monsieur	LOUDINA	Salah Eddine
PARIS	100306	Monsieur	PETIAU	Frédéric
TOULOUSE	100287	Monsieur	VINCENS	Benjamin
RENNES	100046	Monsieur	YUNG-HING	Yann

Article 2

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire.

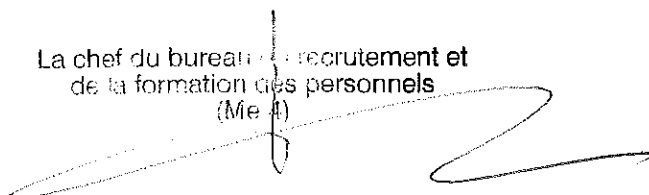
Article 3

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 avril 2016

Le garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation,

La chef du bureau de recrutement et
de la formation des personnels
(Me F)



Line CASANOVA